

L'accès au service restauration (cantine par self-service) s'effectue au moyen d'une carte nominative.

Les repas doivent être réservés la veille à partir de 14 h ou le jour même avant 10h15, sur la borne de réservation située dans le hall.

En cas d'oubli de réservation l'apprenti peut se voir refuser l'accès à la demi-pension, ou voir son accès retardé.

L'accès au service restauration sera refusé si la carte n'est pas alimentée au minimum du montant d'un repas. Aucune réservation ne sera alors possible.

- La carte d'accès est valable pendant toute la scolarité de l'apprenti au lycée des métiers Jules Le Cesne.
- La carte sera créée et approvisionnée par le service intendance après un versement minimum de 36.50 euros, soit 10 repas (en chèque, carte bancaire ou en espèces 24 heures avant la consommation des repas). **Le coût du repas est de 3.65 €**. Le prix du repas est débité de la carte au moment de la réservation.
- Le nom, le prénom et la classe devront être indiqués au dos du chèque qui devra être libellé à l'ordre du Lycée Jules Le Cesne.
- En cas de perte ou de dégradation de la carte d'accès, 2.30 € seront demandés. Les repas restants sur le compte de l'apprenti seront automatiquement reportés sur la nouvelle carte.
- Toute perte doit être signalée au service intendance afin d'éviter une utilisation frauduleuse de la carte.

Au départ définitif de l'apprenti, les repas non consommés restants sur son compte seront remboursés après remise de la carte d'accès au service intendance.

Afin de pouvoir créer la carte d'accès, merci de nous renvoyer le coupon ci-joint ainsi que le règlement.

----- ✂ -----  
Lycée Jules Le Cesne                      **Inscription au service restauration 2021 / 2022**  
33 rue de Fleurus  
76600 Le Havre

Nom et prénom de l'apprenti : .....  
Classe : .....

○ Prestation 1 ou 2 jours par semaine : joindre **36.50 €** minimum.

Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi  
(Entourer les jours de présence à la cantine)